

ETUDES PREPARANT AU DIPLOME DE PROTHESISTE

Formations Métiers Santé

Posté par: formations-concours

Publiée le : 16/10/2008 21:37:33

Audioprothésiste, prothésiste dentaire, orthoprothésiste, podo-orthésiste, orthopédiste-orthésiste, tous sont spécialisés dans l'appareillage et concourent à faciliter la vie des patients.

AUDIOPROTHESISTE **PROFESSION** L'audioprothésiste est un professionnel qui procède à l'appareillage des déficients de l'ouïe. Cet appareillage comprend le choix, l'adaptation, la délivrance, le contrôle d'efficacité immédiat et permanent de la prothèse auditive et l'éducation prothétique du déficient de l'ouïe. La délivrance d'un appareil de prothèse auditive est soumise à la prescription médicale préalable et obligatoire du port d'un appareil. A l'heure actuelle, environ 1500 audioprothésistes exercent en France.

ORTHOPROTHESISTE L'orthoprothésiste élabore et pose sur mesure de grands appareillages, prothèses et orthèses. Selon le niveau de formation, l'orthoprothésiste a des responsabilités différentes :
- Le titulaire d'un CAP d'orthoprothésiste qui se prépare en 2 ans après la 3^{ème}, est un professionnel qui s'occupe de la réalisation de l'appareillage.

- Le titulaire du Diplôme de technicien (DT) prothésiste-orthésiste, qui se prépare en 2 ans est chef d'atelier. Cette formation est ouverte aux titulaires du CAP prothésiste-orthésiste, du BEP podo-orthésiste, des BEP industriels et aux élèves ayant accompli une première Sciences et technologie industrielle (STI), spécialité génie mécanique, option matériaux souples.

- Le titulaire du BTS prothésiste-orthésiste, qui se prépare en 3 ans après un bac scientifique, STI ou sciences et techniques de laboratoire (STL) est chargé de concevoir, superviser la réalisation et adapter à la personne l'appareillage nécessaire. La formation comprend des enseignements théoriques et des stages et donne lieu, en troisième année à la rédaction d'un rapport de stage, avec soutenance devant un jury. **PODO-ORTHESISTE** Le podo-orthésiste s'occupe de l'appareillage du pied. Selon le niveau de formation, il a des responsabilités différentes :
- Le titulaire du CAP de podo-orthésiste (formation en deux ans, après la troisième), de fabrication de chaussures, ou du BEP technique du cuir et matériaux associés est ouvrier coupeur, monteur et finisseur.

- Le titulaire du DT de podo-orthésiste est chef d'atelier. Il établit les patrons et coordonne les opérations de fabrication. La formation dure deux ans et est accessible aux titulaires du CAP d'orthoprothésiste ou de cordonnier-bottier, ainsi qu'aux titulaires d'un BEP matériaux souples.

- Le titulaire du BTS podo-orthésiste procède, à partir d'une prescription médicale, à la conception, à l'adaptation et aux éventuelles rectifications de l'appareillage. La formation dure trois ans et est ouverte aux titulaires d'un baccalauréat scientifique, STI ou STL. Les personnes justifiant de trois années d'exercice à temps plein de l'activité peuvent se présenter à l'examen du BTS. **ORTHOPEDISTE-PROTHESISTE** Il fabrique le petit

appareillage médical (cannes, béquilles, vêtements pour grands brûlés.). Il est titulaire du Certificat de technicien supérieur d'orthopédiste-orthésiste, ouvert aux candidats :

Agés d'au moins 22 ans

- Titulaires du baccalauréat ou d'une expérience professionnelle de trois ans
- Ayant réussi les tests d'entrée et d'entretien.

La formation dure 10 mois et comporte des enseignements théoriques et des stages pratiques en entreprise. **PROTHESISTE DENTAIRE** Il conçoit et fabrique les prothèses dentaires d'après les empreintes qu'il reçoit du chirurgien-dentiste. Il peut aussi, une fois la prothèse terminée, intervenir à nouveau pour d'éventuelles finitions. Les prothésistes exercent surtout dans des laboratoires : environ 6000 laboratoires sont implantés en France et emploient près de 22000 salariés. Ils peuvent aussi être salariés dans des cabinets dentaires (15 %) ou exercer dans le secteur libéral.

Les possibilités de carrière sont actuellement très limitées : d'une part, le taux de chômage, est élevé (600 postes par an pour 2000 diplômés) d'autre part, le coût de l'installation est élevé (entre 120000 et 160000 euros).

Plusieurs formations sont envisageables :
- Le CAP de prothésiste dentaire est le minimum exigé pour exercer la profession. Il permet à son titulaire d'occuper un poste d'ouvrier dans un laboratoire. Il se prépare en deux ou trois ans dans un lycée professionnel, après la troisième ou la seconde, avec la possibilité de choisir une formation en alternance (cours théoriques et formation sur le terrain). Le programme d'enseignement comprend notamment des matières telles que l'anatomie dentaire, l'étude des matériaux, le dessin technique, la gestion de l'entreprise.

Attention : l'accès au CAP est très sélectif !

- Le Brevet professionnel de prothésiste dentaire se prépare en apprentissage, en deux ans, après le CAP. Il permet d'acquérir un niveau de qualification plus élevé et d'approfondir ses connaissances dans le domaine de la gestion : il est donc recommandé pour ceux qui veulent s'installer à leur compte.

- Le Brevet technique des métiers (BTM), diplôme de la chambre des métiers, se prépare en deux ans après le CAP et permet d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir chef de laboratoire et encadrer une équipe.

- Le BTM supérieur, diplôme de niveau bac+2 se prépare en deux ans après le BTM, en formation continue. Il permet aux salariés et chefs d'entreprise d'atteindre le niveau de qualification exigé par les évolutions technologiques et pratiques du métier.

- Enfin, il est possible de suivre des spécialisations en céramique et occlusion ou en prothèse totale proposées par l'Union nationale patronale des prothésistes dentaires (UNPPD). Ces formations durent deux ans et sont ouvertes aux prothésistes déjà diplômés et possédant 5 à 8 ans d'expérience professionnelle. **L'audioprothésiste est titulaire d'un Diplôme d'Etat qui se prépare en trois ans dans des établissements d'enseignement supérieur habilités par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et du ministre de la santé.**

ACCES : la formation est ouverte aux candidats : Titulaires du baccalauréat, ou d'un titre admis en dispense, ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'université ou d'un diplôme d'accès à l'université ; Ayant satisfait aux épreuves d'admission qui comprennent :
- Trois épreuves écrites : physique (2 heures, notée sur 20, coefficient 2), mathématiques (1 heure, notée sur 20, coefficient 1), biologie (2 heures, notée sur 20, coefficient 2), à partir des programmes des classes de terminale scientifique.

Seuls les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 8 sur 20 peuvent se présenter à l'épreuve orale.

- Une épreuve orale qui évalue les connaissances de culture générale et les aptitudes psychotechniques des candidats. Elle est affectée d'un coefficient 5.

FORMATION : Elle dure trois ans et comprend des enseignements théoriques, dirigés, pratiques, des stages (donnant lieu à rapport de stage) et la soutenance d'un mémoire de recherche, en fin d'études. Chacune des trois années d'études fait l'objet d'un examen terminal portant sur l'ensemble des matières enseignées dans l'année. Les étudiants doivent obtenir une moyenne d'au moins 10 sur 20 à l'ensemble des travaux pratiques et des stages pour pouvoir passer cet examen terminal. Cet examen comprend :

- Des épreuves écrites ;
 - Des travaux pratiques ;
 - Une épreuve orale en troisième année, portant sur l'ensemble du programme des trois années.
- Les étudiants doivent obtenir une moyenne générale d'au moins 10 sur 20 pour passer dans l'année supérieure, sans note inférieure à 5 sur 20. La soutenance du mémoire de recherche ne peut se faire qu'après validation de la troisième année d'études. Elle est publique.

DELIVRANCE DU DIPLOME D ETAT Le Diplôme d'Etat est délivré aux candidats :

- Ayant réussi les examens de première, seconde et troisième année
- Ayant soutenu avec succès leur mémoire de recherche.

POURSUIVRE UNE FORMATION APRES LE DIPLOME Il existe des possibilités de se spécialiser en suivant un :

- DU techniques audio prothétiques, à la faculté de pharmacie de Montpellier ;
- DU audioprothèse implantée ou audio phonologie de l'enfant à la faculté de médecine Saint-Antoine à Paris.